INFO Forêt

Numéro 62
Décembre 1999

DESTINÉ AUX PARTENAIRES FORESTIERS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

2
LA GIR : MARIAGE D'AMOUR OU DE RAISON ?

4
LA CHINE ET TAIWAN : DES MARCHÉS PROMETTEURS

6
LES VERTUS DE L'ARBRE « PLUS »

10
« LA FORÊT DE L'AIGLE »

Québec

LES VERTUS DE L'ARBRE « PLUS »

LA GIR : MARIAGE D'AMOUR OU DE RAISON ?

2007-05508/

LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES : MARIAGE D'AMOUR OU DE RAISON ?

Le Forum forêt-faune a, cette année, encore attiré une foule record à Jonquière, environ 475 entrées la première journée et plus de 500, la seconde. Parmi les participants, des industriels forestiers, des consultants, des pourvoyeurs fauniques, des représentants gouvernementaux de la faune et des forêts, des représentants municipaux, des enseignants, des chercheurs ainsi que plusieurs étudiants qui n'ont pas hésité à débourser entre 35 $ et 50 $ pour participer à cette deuxième édition du forum.

Il faut dire que l'événement gagne en popularité car il représente une excellente tribune permettant d'apprécier, en peu de temps, certains enjeux propres au patrimoine forestier québécois. Pour les uns, la valeur de ce patrimoine repose sur sa matière ligneuse, pour les autres, sur la faune qui y vit et ses habitats. Comment concilier ces deux enjeux, en apparence divergents ? Le volontariat des partenaires forestiers suffira-t-il à favoriser une plus grande gestion intégrée des ressources du milieu forestier, ou l'État devra-t-il plutôt adopter des mesures législatives pour ce faire ? Les relations forêt-faune s'apparentent-elles à un mariage d'amour ou de raison ?

Rodrigue Béjin

Les participants à la table ronde du Forum forêt-faune. De gauche à droite, MM. Clifford Moar, Jacques Gauvin, George Arsenault, Serge Pinard et Claude Gauthier.

Pour ou contre une législation ?

C'est avec en toile de fond cette interrogation imagée que s'est déroulé ce deuxième Forum forêt-faune. L'interrogation a d'ailleurs servi de canevas à une table ronde à laquelle ont participé un représentant du Ministère, de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ), de la Fédération québécoise de la faune (FQF) et du Conseil des Montagnais du lac-Saint-Jean.

INFO Forêt

Numéro 62
Décembre 1999

Info-Forêt est distribué gratuitement par le ministère des Ressources naturelles à tous ses partenaires forestiers : aménagistes, industriels forestiers, associations forestières, MRC, chercheurs, ingénieurs forestiers, techniciens forestiers, etc.

Tirage : 6500 exemplaires
Coordination : Réal Fortier
Conception et mise en page : Graphissimo

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0840-9315
RN99-3004

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.

Rédaction
Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications (local B 302)
5700, 4e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Tél. : (418) 627-8609

Pour M. Serge Pinard du Ministère, la GIR ne deviendra réalité que si les partenaires forestiers font preuve de bonne volonté, se donnent des objectifs communs et choisissent le dialogue. Il faudra selon lui un certain encadrement, une certaine structure pour que la GIR puisse être efficace.

M. George Arsenault de la SOFPAQ souhaite, pour sa part, que la GIR ne soit pas encadrée par une législation, même s'il reconnaît que les projets et les demandes d'aide financière croissent à un rythme accéléré. Il considère que les conflits chez les partenaires du milieu forestier sont moins nombreux qu'autrefois car tous estiment, selon lui, qu'il est plus rentable de travailler ensemble.

M. Jacques Gauvin, vice-président foresterie à l'AMBSQ, pense également que le dialogue chez les partenaires est la meilleure solution. Selon lui, il faut éviter les solutions « mur à mur », les approches coercitives car, dit-il, « *cela ne contribue en rien à faire avancer les choses* ».

M. Claude Gauthier, président de la FQF, estime au contraire que seule une législation pourra favoriser l'émergence de la GIR au Québec, mais il faudra néanmoins que les partenaires collaborent pour que la GIR réussisse à s'implanter sans heurt.

Quant à M. Clifford Moar, chef du Conseil des Montagnais du lac-Saint-Jean, le « mariage forêt-faune » a des chances de réussir uniquement si les parties en cause savent faire preuve d'écoute. « *Le malheur, dans notre monde moderne, est que beaucoup de gens parlent, mais peu savent écouter,* » de dire M. Moar.

Le Québec dans la mire internationale

Quelle sera l'évolution de la GIR au Québec ? Quelle sera la population de caribous des bois dans la forêt boréale dans 50 ans ? Quel sera l'impact des feux sur cette forêt ? Pour Réjean Gagnon, directeur du Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale et conférencier de clôture du forum, le Québec est actuellement à la croisée des chemins en matière de GIR.

Selon Réjean Gagnon, le siècle à venir sera celui de l'environnement au sens où la demande pour les ressources du milieu forestier sera inversement proportionnelle à leurs disponibilités, ce qui créera alors d'énormes contraintes sur la gestion de ce milieu.

« *Avec ses grands espaces et ses forêts naturelles, le Québec sera dans la mire des observateurs internationaux et des tenants de la conservation. La pression pour obtenir les ressources sera telle que le Québec ne pourra plus gérer son milieu forestier uniquement à partir de ses propres critères de développement, mais il devra aussi tenir compte des critères internationaux* », de conclure le conférencier qui estime qu'une connaissance approfondie du milieu forestier deviendra essentielle pour en assurer une gestion adéquate.

« *Le malheur, dans notre monde moderne, est que beaucoup de gens parlent, mais peu savent écouter,* » de dire M. Moar.

FORÊT BORÉALE : L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE ET LA FAUNE

Le Forum forêt-faune a été une excellente occasion pour les chercheurs du Québec de démontrer où en sont les connaissances quant à l'effet de l'activité forestière sur les ressources du milieu forestier, entre autres, la faune. À ce propos, une conférence de M. François Potvin (FAPAQ) nous a démontré que la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) produit sur la faune des effets qui varient selon les espèces.

Si, après une CPRS les petits mammifères, comme la souris sylvestre et le campagnol à dos roux demeurent dans les aires de coupe, ou subsistent dans les séparateurs, certains petits gibiers comme le lièvre, la gélinotte et le tétras s'accommodent moins bien des parterres de coupe, surtout quand ces derniers sont récents.

Chez les animaux à fourrure, la martre est l'espèce qui semble la plus affectée par la CPRS, ce qui n'est pas le cas pour l'orignal. En effet, si ce dernier est peu présent dans les aires d'intervention récentes, à moyen terme ce traitement semble avoir sur lui un effet bénéfique.

D'autre part, les recherches de Judith Courtois et Hugues Sansregret (Université Laval) démontrent que l'éclaircie précommerciale a un impact négatif sur le lièvre d'Amérique car ce traitement ne lui fournit pas un habitat suffisamment de qualité notamment, dans les couverts de protection. La recherche a porté sur une période de trois ans et a été initiée par la compagnie Abitibi Consolidated au Saguenay.

SCIAGES DE BILLON DE

LA CHINE ET TAIWAN : DES MARCHÉS PROMETTEURS

La Chine et Taiwan offrent d'excellentes occasions d'affaires aux producteurs québécois des produits du bois, spécialement à ceux qui s'intéressent à l'exportation des sciages de feuillus durs de courtes dimensions (billons). On a pu s'en rendre compte en octobre dernier, lors d'une mission commerciale organisée par le Q-Web visant à permettre aux industriels québécois de saisir le potentiel de ces marchés asiatiques.

La Chine (incluant Hong Kong) et Taiwan sont de grands consommateurs de sciages de feuillus durs. À ce propos, la Chine a, au cours des dernières années, accru considérablement ses importations de feuillus, principalement dans le but d'approvisionner son industrie du meuble. Il faut dire que cette dernière connaît un essor remarquable, attribuable en bonne partie à l'augmentation des exportations de meubles vers les États-Unis. En fait, selon les statistiques du Bureau chinois d'administration des industries légères, l'industrie chinoise du meuble aurait consommé 2,2 millions de m³ de bois solide en 1995 et 2,8 millions de m³ en 1996.

Des industriels québécois à T'ai-pei et Shanghai

En octobre dernier, cinq industriels québécois, sous l'égide du Q-Web se sont rendus à T'ai-pei et Shanghai afin d'analyser les facettes des marchés taiwanais et chinois et pour y explorer les occasions d'affaires. Les visiteurs québécois ont profité de leur séjour pour faire connaître leurs entreprises, décrire leurs lignes de produits, prendre contact avec d'éventuels acheteurs, pendant que des représentants de Forintek offraient un séminaire technique à Shanghai sur l'utilisation des feuillus du Québec.

« La Chine et Taiwan représentent des marchés nouveaux pour les produits du bois québécois. Bien que notre entreprise n'en soit qu'à ses premiers balbutiements là-bas et bien qu'elle ne soit pas encore présente dans cette partie de l'Asie, nous savons que les marchés chinois sont prometteurs et font partie d'un créneau que nous privilégions » confie André Montigny, directeur des ventes chez Cobodex. Là-dessus, même si les barrières commerciales sont pratiquement inexistantes en Chine, le pays n'est pas pour autant facile à conquérir au plan commercial. Peu structuré, ce marché possède néanmoins un réseau de distribution en voie d'organisation. À ce propos, les industriels québécois désireux de commercer avec les Chinois auront avantage à se rendre d'abord sur place et à y retourner plusieurs fois pour faire des affaires. En effet, avec les Chinois, les relations d'affaires ne se développent pas par télécopieur ni par courrier électronique.

Ouverture d'un bureau de promotion à Shanghai

Selon Sylvain Labbé, directeur du Q-Web, il est plus facile de faire des affaires en Chine en commençant par Taiwan. *« Taiwan est une plaque tournante pour la Chine et constitue la porte d'entrée de l'Asie de l'Est, à l'exception du Japon. L'anglais y est très répandue et est considérée comme la langue seconde. En passant par Taiwan, les exportateurs québécois sentiront moins le poids de la barrière linguistique que s'ils entrent directement en Chine. De plus, les importateurs taiwanais connaissent bien les essences et les grades nord-américains »*, dit Sylvain Labbé.

Afin d'aider les fabricants québécois et mieux faire connaître les produits forestiers du Québec, le Q-Web prévoit ouvrir un bureau de promotion à Shanghai. *« Comme la Chine est un marché complexe, il est souvent préférable et moins coûteux pour une entreprise québécoise ou un grossiste exportateur d'avoir sur place un représentant plutôt que de recourir à un agent payé à commission. Il ne faut pas oublier que nos concurrents américains et européens sont également présents sur ces marchés »* d'ajouter Sylvain Labbé. À ce propos, le Q-Web organisera bientôt des activités d'encadrement destinées aux industriels québécois désireux de se rendre sur place.

LE Q-WEB : UN ORGANISME À CONTACTER

Les entreprises désireuses de cibler leurs marchés d'exportation avec précision ou celles qui veulent obtenir des conseils en marketing, en logistique et en commercialisation sont invitées à contacter le Q-WEB. Le Ministère lance cette invitation plus spécialement aux producteurs de billons de feuillus durs ainsi qu'aux grossistes exportateurs non membres du Q-WEB qui veulent à la fois développer une synergie, obtenir un meilleur impact sur les marchés éloignés que s'ils agissaient par leurs propres moyens et ce, tout en limitant les risques liés à l'exportation. On sait que le Ministère a récemment confié au Q-WEB la réalisation d'un programme de développement des marchés de sciages courts et des composantes de feuillus. Ce programme a pour but de favoriser le développement des entreprises désireuses de fabriquer de tels produits tout en accroissant les exportations québécoises. On peut contacter le Q-WEB de la façon suivante : Tél. : (418) 650-6385; téléc. : (418) 650-9011, courriel: info@quebecwoodexport.ca

LES MARCHÉS CHINOIS : DÉBOUCHÉS POUR LES BOIS COURTS

Les essences de bois ayant la faveur des Chinois sont l'érable, le hêtre, le tremble, le bouleau blanc et le bouleau jaune, à condition toutefois d'être de couleurs claires. Une autre caractéristique des marchés chinois, il est facile d'y vendre des bois courts (de quatre à sept pieds de longueur et même de trois pieds de longueur) et ce, même si les acheteurs préfèrent les bois entrant dans la catégorie « 1 commun ». Les exportateurs québécois de sciages de billons pourront donc trouver là-bas d'excellents débouchés à leurs produits. Mais attention, les Chinois sont reconnus pour négocier âprement quand il s'agit des prix.

UN SUJET qui SUSCITE

DE PLUS EN PLUS D'INTÉRÊT

La question des sciages de billons de feuillus durs suscite beaucoup d'intérêt au sein de l'industrie québécoise des produits forestiers. On s'en est rendu compte lors d'un séminaire récemment organisé par le Q-WEB, Forintek et le Ministère. L'activité a attiré pas moins de 130 personnes, des industriels de première et de seconde transformation du bois, des équipementiers, des consultants forestiers, des grossistes en bois, etc.

Le séminaire sur les sciages de billons de feuillus durs a fait salle comble.

Lors de cet événement, les participants ont eu droit à des informations statistiques de base notamment, sur la disponibilité des feuillus de trituration, les marchés des copeaux, les différents programmes d'aide offerts, etc. Un représentant de Forintek a aussi présenté différents procédés de transformation de feuillus durs et trois équipementiers ont expliqué comment leurs entreprises avaient mis au point des procédés industriels dans ce domaine.

Par ailleurs, les participants se sont rendus compte que la transformation des sciages de billons n'est pas sans présenter certaines difficultés de parcours. Ils ont également réalisé que la réussite d'un projet de sciage non conventionnel repose notamment sur des connaissances solides, tant en ce qui a trait à la matière ligneuse qu'en ce qui concerne la mise en marché des produits.

LES CHERCHEURS ENTENDENT FAIRE CONNAÎTRE LES VERTUS DE L'ARBRE « PLUS »

Les spécialistes en recherche forestière et ceux qui s'intéressent aux arbres génétiquement améliorés sont bien résolus à tout mettre en œuvre pour faire connaître les nombreuses vertus que l'on attribue à ces arbres. À l'occasion d'un colloque, le premier du genre à se tenir au Québec, les avantages du reboisement avec les essences « plus » ont été abondamment illustrés : contribution à l'augmentation de la productivité des forêts, production d'arbres plus résistants aux maladies, fibres de meilleure qualité industrielle, etc. En ce tournant de millénaire marqué notamment par l'émergence du concept de rendement accru, le reboisement avec les essences génétiquement améliorées fera sans aucun doute beaucoup parler de lui dans le milieu forestier québécois.

Le Québec est l'un des leaders canadiens de l'amélioration génétique des arbres. Pas uniquement parce qu'il possède une solide expertise dans ce domaine mais parce que ses infrastructures sont bien aménagées et les ressources ainsi que le matériel génétique qu'il possède sont variés et de grande qualité. À titre d'exemple, le Québec compte 160 sources de semences génétiquement améliorées dont 97 sont des vergers à graines.

Presque tous les plants seront génétiquement améliorés dans 10 ans

D'ici une dizaine d'années, le Québec devrait être en mesure de produire annuellement environ 600 millions de plants génétiquement améliorés dans une dizaine d'essences différentes (voir les deux encadrés sur les pages suivantes). Actuellement, le tiers des 150 millions de plants utilisés chaque année pour le reboisement sont de sources améliorées. Cependant, l'intérêt pour ce type de plants allant en augmentant, on prévoit qu'en 2005 plus de 80 % des plants utilisés pour le reboisement seront de source améliorée et plus de 85 % vers 2010. Pour certaines essences, notamment le mélèze hybride, la demande excède même l'offre des pépinières.

Le rendement annuel des essences « plus » n'est certainement pas étranger à l'engouement que celles-ci suscitent. Leurs performances a d'ailleurs de quoi impressionner : de cinq à neuf mètres cubes à l'hectare annuellement dans le cas des résineux et de 15 à 20 m^3/ha annuellement pour certains peupliers.

Ces performances, les participants au colloque de Rivière-du-Loup ont dit vouloir les faire connaître aux décideurs, à l'industrie forestière, aux propriétaires de boisés, au gouvernement. Ils veulent également démontrer que la production d'arbres gé nétiquement améliorés peut devenir un puissant facteur de développement économique, à condition bien entendu d'y investir les sommes nécessaires. Ce qui pourrait être le cas si jamais le Québec décidait d'intensifier

l'aménagement de ses forêts, soit pour permettre la création d'aires protégées ou pour accentuer le développement de l'industrie forestière.

Vulgariser les avantages de l'arbre « plus »

Les participants au colloque veulent donc profiter d'un certain courant d'opinion prônant la réduction des superficies destinées à la production de matière ligneuse de même qu'une certaine publicité faite autour du rendement accru pour sensibiliser les décideurs aux vertus de l'arbre « plus ». L'occasion est d'autant plus favorable estime-t-on, que le Québec est en pleine révision de régime forestier.

Entre-temps, les participants ont convenu de donner plus de relief à leurs actions. Ainsi, pour « vendre » aux décideurs l'idée du reboisement

LES ESSENCES AMÉLIORÉES : QUELQUES DÉTAILS SUR LEUR RENDEMENT

Épinette noire: l'essence la plus utilisée au Québec avec 55 % de l'ensemble des espèces améliorées ;

Épinette blanche: en peuplement naturel, peut produire annuellement 4,6 m³/ha et 7 m³/ha en plantation ;

Pin gris: compte pour 20 % de l'effort de reboisement au Québec. Rendement modeste par rapport aux autres essences. S'adapte bien aux sols pauvres (sables secs et profonds) ;

Épinette de Norvège: rendement annuel observé variant de 4,6 m³/ha à 9,3 m³/ha ;

Mélèze laricin; est surtout utilisé en sols humides ;

Mélèze hybride: peut être cultivé en courtes rotations et peut produire 300 m³/ha à l'âge de 30 ans ;

Pin blanc: on compte presque exclusivement sur le reboisement pour régénérer cette essence. Importants travaux de recherche en cours pour améliorer la diversité génétique avec des provenances extérieures au Québec ;

Feuillus nobles: possèdent une grande valeur commerciale à condition d'être de bonne qualité. Les travaux d'amélioration génétique visent plusieurs espèces ;

Peuplier hybride: essence considérée comme étant la plus productive au Québec. Nécessite une bonne préparation ainsi qu'un dégagement de terrain quand les plants sont jeunes. Peut produire 10 m³/ha annuellement à l'âge de 20 ans.

avec les essences améliorées génétiquement, il faudra en vulgariser les avantages en insistant surtout sur les rendements économiques, multiplier les démonstrations de terrain, parler de coûts-bénéfices, etc. Mais d'abord, il faut donner davantage de relief au produit lui-même en apprenant à mieux identifier les arbres « plus » afin que les reboiseurs sachent qu'ils mettent en terre des plants possédant déjà une grande valeur ajoutée.

Il faut aussi une sylviculture intensive

Mais, attention, a-t-on fait remarquer au colloque, la science de la génétique ne saurait à elle seule faire de miracle. En forêt, par exemple, les rendements que promette la génétique ne peuvent se produire que s'ils sont subordonnés à l'apport d'une sylviculture intensive. Ainsi, la meilleure variété d'arbres améliorée ne suppléera jamais à un mauvais choix de site. De même, une compétition indue de la part d'essences compagnes, ou encore une éclaircie non pratiquée ou réalisée trop tard nuira au rendement escompté.

UN DEMI SIÈCLE D'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE

Au Québec, les premiers travaux en amélioration génétique des arbres forestiers remontent à plus d'un demi-siècle. Actuellement, le Québec compte 160 sources de semences génétiquement améliorées dont 97 vergers à graines. Chez les vergers à graines, 94 sont de première génération et trois de seconde génération. Dans ces derniers, seule l'épinette blanche et l'épinette noire font l'objet de travaux de recherche.

Les vergers à graines de seconde génération sont constitués par l'élite des arbres composant la première génération. Ils permettent d'obtenir des gains génétiques plus élevés que les premiers puisqu'ils poussent plus loin la sélection des meilleurs arbres. Ainsi, alors qu'une essence comme l'épinette noire donne un rendement annuel de 1,8 m³/ha en forêt naturelle, on obtient entre 3,0 m³/ha et 4,1 m³ /ha si elle pousse en plantation. À ces chiffres, on pourra ajouter un 5% supplémentaire lorsque les arbres sont issus de vergers à graines de première génération et entre 15 % et 20 % lorsqu'ils proviennent d'une deuxième génération de graines.

Toutefois, pour donner leur plein rendement, les arbres provenant des vergers à graines doivent être aménagés de façon beaucoup plus intense que les forêts naturelles. Les plantations doivent également être de qualité et être situées sur les meilleurs sites.

AMÉNAGISTE UNIQUE DANS L'UNITÉ DE GESTION DES APPALACHES

Les industriels forestiers de l'unité de gestion des Appalaches, particulièrement ceux qui se partagent l'aire commune 035-01 ont depuis longtemps appris à travailler ensemble. Peut-être par tradition ou simplement parce qu'ils possèdent un sens aigu du partage, quoi qu'il en soit, c'est sans aucun doute cet esprit collégial qui leur a permis d'atteindre l'un des objectifs fondamentaux du régime forestier québécois, l'intégration des activités d'aménagement forestier sur un même territoire. Il faut dire que depuis l'implantation du régime en 1986, cet objectif a souvent été escamoté par plus d'un bénéficiaire de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) et ce, en dépit de l'esprit de la *Loi sur les forêts*.

Les bénéficiaires de CAAF de l'unité de gestion des Appalaches ont choisi il y a dix ans de vivre une expérience pour le moins originale en mettant sur pied une entreprise pour gérer les CAAF. C'est ainsi que Gestion Forap inc. a vu le jour. Cette entreprise de gestion, située à Saint-Jean-Port-Joli a le mandat de gérer les CAAF, pour et au nom de chacun des huit bénéficiaires faisant partie de l'unité de gestion : Bois Daaquam inc, Bois de sciage Lafontaine inc, Matériaux Blanchet inc, Moulibois enr, Industries Maibec inc, Scierie J. L. Lemieux & Fils inc, Les Bois-Francs l'Islet-Sud inc, et Domtar inc.

Une façon d'amener les bénéficiaires de CAAF à respecter leurs contrats

Tous ces détenteurs de CAAF détiennent des actions de leur mandataire, Gestion Forap et ce, au prorata des volumes et des essences de bois qui leur sont attribués. Les volumes varient de 2200 mètres cubes pour le peuplier, à 25 000 mètres cubes pour le SEPM pour un total de 143 000 mètres cubes attribués sur l'ensemble de l'aire commune.

Gestion Forap comprend un ingénieur forestier, un comptable et quatre techniciens forestiers. Grosso modo, sa responsabilité est de s'assurer que tous les détenteurs de CAAF de l'aire commune respectent les obligations inscrites à leurs contrats et qu'ils observent la *Loi sur les forêts* et ses règlements. Les principales tâches de ce mandataire aménagiste consistent donc à produire les plans et les rapports d'aménagement forestier à la place des industriels, à les faire approuver par le Ministère, à s'assurer que les travaux d'aménagement confiés à la Coopérative de gestion des Appalaches (l'unique exécutant de travaux forestiers sur le territoire) sont exécutés selon les dispositions des plans annuels d'intervention, etc.

Une formule qui avantage tout le monde

Selon Richard Bilodeau de l'unité de gestion des Appalaches, la présence d'un aménagiste unique dans l'aire commune n'est pas sans avantages à commencer par la forêt elle-même dont l'aménagement se trouve favorisé. « D'ailleurs, nous constatons chaque année que les bénéficiaires de l'aire commune utilisent la quasi totalité des crédits de droits de coupe qui leur sont alloués pour faire des travaux d'aménagement, ce qui est bon signe » de dire Richard Bilodeau.

Le Ministère bénéficie également de la formule. Pour ce dernier, l'avantage le plus marquant se manifeste surtout à l'étape d'approbation des plans et des rapports d'aménagement. « Parce que l'aménagiste unique arbitre les différents et concilie les intérêts de tous les bénéficiaires, les discussions à ce stade s'en trouvent facilitées et il est plus facile de trouver des compromis de part et d'autre » d'ajouter Richard Bilodeau.

Pour les bénéficiaires de CAAF, les avantages ne sont pas négligeables non plus. D'abord, chacun d'eux n'a pas à maintenir une équipe technique sur le terrain pour vérifier la qualité des travaux d'aménagement, puisque ce travail incombe à Gestion Forap. De plus, comme un rapport de confiance s'est développé entre le mandataire et les bénéficiaires de l'aire commune, l'intégration des opérations forestières se trouve facilitée et ce, dès l'étape de la planification.

Enfin, le fait d'avoir un aménagiste unique sur le territoire favorise l'acquisition des connaissances chez les bénéficiaires ce qui a un impact positif sur le calcul de la possibilité forestière.

UN PROJET DE FORÊT HABITÉE QUI SUSCITE UN GRAND INTÉRÊT

Quelques pins rouge à la *Forêt de l'Aigle*

L'aménagement de la *Forêt de l'Aigle*, située près de Maniwaki dans le nord de l'Outaouais, à mi-chemin entre Hull et Mont-Laurier, est l'un des plus beaux exemples de forêt habitée actuellement en voie de réalisation au Québec. La *Forêt de l'Aigle* est un territoire de 140 km² où abondent les pins blanc et rouge et les feuillus nobles. Pendant plusieurs années, ce territoire a été contrôlé par les clubs privés, jusqu'à leur abolition en 1978. Il a également fait partie des concessions forestières de la compagnie CIP mais il fut rétrocédé au gouvernement, en 1982, lorsque les concessions furent abolies. Une bonne partie des peuplements de pins de la *Forêt de l'Aigle* étant issus des feux de 1877 et de 1897, ils n'ont à ce jour fait l'objet d'aucun aménagement forestier.

À la suite de l'abolition successive des clubs privés et des concessions forestières, le territoire de la *Forêt de l'Aigle* était en quête d'identité. Plusieurs organismes du milieu ont tenté en vain de prendre part à sa gestion. Il a toutefois fallu attendre jusqu'à 1996 avant que la *Forêt de l'Aigle* ne connaisse une orientation qui allait lui permettre de se distinguer.

Cette année-là, la Corporation de gestion de la *Forêt de l'Aigle* (CGFA) obtenait du gouvernement le mandat de gérer le territoire afin de mettre en valeur l'ensemble de ses ressources. En vertu d'une entente conclue avec le Ministère, du rôle conseil que celui-ci a joué et d'une aide financière, la CGFA acceptait de préparer, avec ses partenaires régionaux, un plan de développement multiressource. Ainsi naissait l'un des 14 projets pilotes dits, de forêt habitée financés par le gouvernement du Québec.

Le concept de forêt habitée a vu le jour au Québec au milieu de la présente décennie. Il s'agit d'une approche de développement régional qui , grosso modo, vise à accroître l'activité économique d'un territoire forestier en amenant la population à participer à sa gestion et à la mise en valeur de l'ensemble de ses ressources. Les « forêts habitées » sont des espaces forestiers adjacents aux territoires municipaux, territoires que les collectivités perçoivent généralement comme leur milieu de vie traditionnel.

Gestion par consensus

À la *Forêt de l'Aigle*, le plan d'aménagement des ressources suivi par la CGFA est bien différent de ceux qui existent pour la plupart des forêts publiques au Québec. Dans cette forêt « habitée » par une population friande de nature et où abondent les potentiels récréatifs, la gestion du territoire est durable et obéit davantage à des règles de développement socio-économique que strictement forestière. La planification de l'aménagement se fait essentiellement par consensus entre tous les membres de la Corporation, qui sont eux-mêmes « branchés » en permanence sur les besoins de la population locale.

Cela se traduit par des coupes forestières exécutées de façon à favoriser le maintien d'une faune abondante et ce, pour le plus grand bénéfice des chasseurs d'orignaux, de chevreuils, de perdrix, de bécasses ou autres petits gibiers. On aménage également pour installer des sentiers destinés aux adeptes de véhicules tout-terrain, aux amateurs de motoneige, pour construire des sentiers pédestres, pour faire des aires de camping, etc.

Les revenus provenant de ces coupes permettent à la Corporation d'entretenir à des fins industrielles une forêt mature de grande qualité où poussent de beaux feuillus nobles ainsi que des pins blanc et rouge ayant souvent plus de cent ans d'existence. Car, à la *Forêt de l'Aigle*, l'aménagement des ressources n'est pas uniquement subordonné aux besoins sociaux et récréatifs des populations locales ; on aménage également la forêt pour sa matière ligneuse.

Dans cette optique, environ 30 000 mètres cubes de bois de qualité sont récoltés chaque par année, ce qui génère en moyenne 25 emplois saisonniers en forêt pour une période de quatre à cinq mois, tout en contribuant à maintenir des emplois dans les usines de transformation de la région. Et, on ne compte pas ici les 60 autres emplois saisonniers (six à sept mois par an) requis pour les aménagements fauniques et récréatifs.

Bois vendus à l'enchère

Chose assez rare au Québec, les bois que la Corporation inscrit dans son plan annuel de récolte sont vendus à l'enchère et les soumissions sont faites avant que les arbres ne soient récoltés. « Quand tu offres des bois déjà récoltés, les acheteurs savent que tu es forcé de les vendre. En offrant uniquement des arbres sur pied, ils savent alors qu'il y aura de la concurrence au niveau de l'achat et que la vente ne se fera pas à n'importe quel prix », explique Marc Beaudoin, un jeune diplômé en économie forestière, directeur général de la CGFA . C'est cette approche qui, sans aucun doute, permet d'expliquer que l'on offre parfois jusqu'à 250 $ pièce pour certains arbres de la Forêt de l'Aigle et que certaines essences se vendent jusqu'à trois fois et demie le prix de celles provenant de la forêt publique située à proximité.

Beaucoup de soins apportés aux arbres

Par ailleurs, pour permettre à leur forêt de se régénérer, les gestionnaires de la Forêt de l'Aigle réalisent régulièrement différentes expériences sylvicoles. Ici, des coupes d'éclaircies, là, de petites coupes à blanc bien dissimulées, tout est mis en œuvre pour assurer la qualité des arbres. Mais surtout, on planifie les interventions en fonction des caractéristiques propres à chaque écosystème forestier. Par exemple, afin de préserver au maximum la qualité des arbres et éviter qu'ils ne soient blessés, on a recours au cheval plutôt qu'au tracteur. Actuellement, environ 5000 mètres cubes de matière ligneuse, soit le sixième de la production annuelle, reposent sur l'utilisation d'une douzaine de bêtes que l'on utilise surtout pour « sortir » le bois.

L'un des nombreux sentiers sillonnant la *Forêt de l'Aigle*

Chose certaine, depuis qu'à la Forêt de l'Aigle les machines animales osent concurrencer les chevaux à vapeur, nombreux sont les autobus de visiteurs qui chaque semaine se rendent dans ses sous-bois. Mais, on s'y rend surtout pour apprécier jusqu'à quel point cette forêt constitue une réussite au plan de la gestion participative, un exemple de volontariat de la part de toute une communauté, un modèle d'aménagement intégré des ressources dans le milieu forestier québécois.

LE MINISTÈRE A JOUÉ UN RÔLE DE PREMIER PLAN

C'est grâce à la présence et à la vision des employés de l'unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-Cabonga que l'on doit la naissance et la réussite de ce projet de gestion intégrée des ressources. En effet, dès la rétrocession des concessions forestières en 1982, rappelle Mario Gibeault, chef de l'unité de gestion, le Ministère a voulu conférer à la Forêt de l'Aigle un statut privilégié afin qu'elle ne soit pas exclusivement vouée à la production de la matière ligneuse.

« Dès le départ, nous avons voulu soustraire ce territoire au régime des CAAF car beaucoup d'organismes dans la région en revendiquaient la parternité. Alors nous nous sommes assis avec eux, avec les gens de la MRC et d'autres et nous leur avons proposé un concept de gestion multiressource. Je crois que le Ministère a été le véritable catalyseur de ce projet. Il a également été un accompagnateur hors pair, que ce soit en orientant le projet au besoin, en faisant l'investigation de ses aspects légaux ou en sensibilisant le milieu, » de dire Mario Gibeault.

Poste publication
1540041

Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications
5700, 4e Avenue Ouest (local B 302)
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

TOUT SAVOIR SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

Vous voulez en savoir davantage sur la gestion des ressources du milieu forestier, sur la ressource faunique et sa mise en valeur, sur la cohabitation des chasseurs, des pêcheurs et des industriels forestiers, sur la place des chasseurs et des pêcheurs dans l'aménagement forestier ? Alors demandez et obtenez gratuitement le

GUIDE DE L'UTILISATEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

Ministère des Ressources naturelles
Direction des communications
5700, 4e Avenue Ouest (local B 302)
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1

Tél. : (418) 627-8600 ou, 1-800-463-4558 (sans frais)
Télécopieur : (418) 643-0720